



Lettre ouverte à la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Madame la Ministre,

suite aux derniers événements survenus aux CP Vendin le Vieil et Mont de Marsan, notre syndicat s'est porté solidaire du mouvement des personnels de surveillance. Pour montrer notre solidarité, nous avons boycotté la dernière commission d'habillement, spécifique aux personnels techniques alors que notre syndicat est à l'origine de l'ouverture de ce chantier. Pour notre syndicat, il est hors de question de laisser ces violences physiques ou morales, perdurer au sein de nos détentions.

Sachez que les personnels techniques sont, eux aussi, exposés quotidiennement aux dangers et à la violence de la détention.

Cela, notre administration a trop souvent tendance à l'oublier !

L'administration attend-elle qu'il y ait vraiment un incident très grave contre les personnels techniques de l'AP pour réagir ?

Dans les établissements en gestion publique, ou bien au contrôle de la gestion déléguée,

- dans nos cuisines,
- dans les zones buanderie/cantine,
- dans les ateliers,
- lors d'interventions de maintenance en détention y compris en cellules,
- lors de contrôles d'hygiène en détention y compris en cellules,
- lors du prélèvement ou du retour de matériel informatique en cellules,

les personnels techniques exercent chaque jour au contact de détenus qui ont à leur disposition des ciseaux, des couteaux, divers outils tranchants, voire le contenu intégral d'une caisse à outils.

Et faute d'effectif, ces personnels techniques se retrouvent bien souvent seuls face à de nombreux détenus.

Au vu du manque de moyens humains en personnels techniques et en faisant-fonction, dans certains établissements en gestion publique la direction laisse les détenus « classés aux travaux » se rendre en détention sans accompagnement pour effectuer les opérations de maintenance, avec à leur disposition *des cutters, des lames de scie à métaux, et des caisses à outils remplies de toutes sortes d'objets pouvant servir d'arme.*

Sachez qu'en établissement en gestion déléguée, les personnels du privé ne sont pas préparés ni formés au travail en milieu pénitentiaire, et qu'ils laissent souvent les détenus déambuler seuls en détention avec des outils. Et souvent aucun contrôle n'est effectué par le prestataire privé au retour des outils dans l'atelier.

Ces pratiques peuvent accentuer la circulation d'armes blanches en détention et favoriser l'agression des personnels de notre administration.

Qu'attend-on pour recruter massivement des personnels techniques pour sécuriser nos interventions au contact de la population pénale ?

Lors des travaux sur le plan de requalification, notre syndicat a remis à l'administration des propositions d'organigramme de référence pour tous types d'établissements, ainsi que les DISP, la MOM, le SEP et l'ENAP. Il est alors apparu un manque d'effectif conséquent en personnels techniques (environ 600 agents).

Qu'attendons-nous pour mettre en place et pérenniser ces organigrammes de référence, et sécuriser au mieux nos missions ?

Pour pouvoir recruter, il faut que nos métiers soient attractifs, reconnus et valorisés.

Le SNP PT FO demande la mise en place d'une véritable politique indemnitaire pour les personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

Notre OS ne peut pas se contenter de la mise en place de PPCR car cela n'a pas apporté la revalorisation indiciaire correspondant à une véritable réforme statutaire et indemnitaire des personnels techniques.

**Notre sécurité n'a pas de prix :
des camarades techniques ont déjà été agressés.**

**Nous ne sommes pas de la chair à canon, ni des fonctionnaires de seconde zone :
il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures.**

Notre syndicat demande depuis des années l'obtention du 1/5ème pour TOUS les personnels techniques car nous sommes TOUS confrontés au quotidien dans nos missions aux mêmes dangers que les personnels de surveillance.

Madame la Ministre, le SNP PT FO exige:

- **une véritable politique de renforcement de nos effectifs, inscrite dans la prochaine LOPJ (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice) ;**
- **une véritable politique de revalorisation indemnitaire et statutaire ;**
- **l'attribution immédiate du 1/5ème pour tous les personnels techniques de l'AP, au même titre que les personnels de surveillance.**

*Le 15 janvier 2018,
Le Secrétaire Général,
Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: www.snppt-fo.fr

**FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP**